



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 août 2004
Français
Original: anglais

Deuxième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 1528 (2004), du 27 février 2004, dans laquelle le Conseil de sécurité m'a prié de lui présenter tous les trois mois un rapport sur la situation en Côte d'Ivoire, l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis et l'exécution du mandat de l'ONUCI. Il décrit l'évolution de la situation depuis mon rapport du 2 juin 2004 (S/2004/443).

II. Évolution du processus de paix

2. Au cours de la période considérée, le processus de paix ivoirien a continué de se heurter à de sérieuses difficultés. Toutefois, le fait que les parties ivoiriennes se soient engagées à progresser dans l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis a suscité un optimisme prudent.

3. Pour rappel, début mars, lorsqu'une coalition de partis de l'opposition a décidé de se retirer du Gouvernement de réconciliation nationale en signe de protestation contre le rythme de mise en œuvre des réformes prévues par l'Accord de Linas-Marcoussis, jugé trop lent, le processus politique s'est trouvé dans l'impasse. En juin et au début juillet, alors que les choses restaient au point mort, la détérioration des conditions de sécurité est venue encore aggraver la situation. À plusieurs occasions, des groupes de jeunes fauteurs de troubles ont violemment attaqué des soldats français de l'opération Licorne et s'en sont également pris à du personnel et à des biens des États-Unis. Le 5 juin, quelque 500 « jeunes patriotes » ont violemment manifesté devant la base militaire française d'Abidjan, exigeant que les forces de l'opération Licorne désarment les Forces nouvelles ou quittent le pays. Le 6 juin, une trentaine d'éléments « non maîtrisés » des Forces nouvelles ont attaqué les positions des Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) à Gohitafla, dans la région centre-ouest du pays. Les FANCI et les forces de l'opération Licorne ont repoussé l'attaque, mais quelque 20 personnes, presque toutes des civils, ont été tuées. Les FANCI auraient, à titre de représailles, utilisé des hélicoptères pour attaquer certaines positions situées dans des zones contrôlées par les Forces nouvelles, dans le nord, et fait un certain nombre de blessés. Les Forces nouvelles ont nié toute implication dans l'attaque et affirmé que celle-ci avait été orchestrée dans le cadre d'une campagne visant à les discréditer et à justifier une action



militaire des FANCI. Suite à ces événements, tant les FANCI que les Forces nouvelles ont relevé leur niveau d'alerte et renforcé leurs positions le long de la zone de confiance. Le 10 juin, les FANCI ont installé un point de contrôle dans la zone de confiance, au nord de Kotouba.

4. Le 7 juin, le jour du départ du Président Laurent Gbagbo pour les États-Unis d'Amérique, où il se rendait à titre privé, un groupe de « jeunes patriotes » a violemment manifesté devant l'ambassade de France à Abidjan. Ils ont ensuite attaqué au hasard des véhicules de l'opération Licorne et des Nations Unies. La police nationale est finalement intervenue pour les disperser, mais un observateur militaire de l'ONUCI a été légèrement blessé. Des manifestations de « jeunes patriotes » ont également été signalées le 7 juillet à San-Pédro; deux observateurs militaires de l'ONUCI ont été agressés, mais s'en sont sortis indemnes. Au total, une trentaine de véhicules de la mission ont été endommagés à Abidjan et San-Pédro. Pendant quelques jours, les manifestations de « jeunes patriotes » contre l'ONUCI et des cibles françaises se sont poursuivies dans plusieurs villes, dont Abidjan, Port Bouet et Yamoussoukro. Les manifestants ont accusé la communauté internationale de complicité dans l'attaque de Gohitafla.

5. Plusieurs acteurs internationaux ont pris des initiatives pour désamorcer les tensions et faire progresser le processus de paix. Le 7 juin, le Comité de suivi créé en application de l'Accord de Linas-Marcoussis a publié un communiqué dans lequel il s'est dit très préoccupé par la récente poussée de violence en Côte d'Ivoire, condamné l'attaque de Gohitafla et recommandé que l'on mette la main sur les responsables. Début juin, mon Représentant spécial, Albert Tévoédjrè, a tenu des consultations approfondies avec le Président Gbagbo, le Premier Ministre, Seydou Diarra, le Président de l'Assemblée nationale et les dirigeants des partis politiques ivoiriens, au sujet des mesures à prendre pour que le processus de paix sorte de l'impasse.

6. Parallèlement, pour essayer de relancer le dialogue entre les forces politiques ivoiriennes, le Premier Ministre a entamé des consultations avec la coalition des partis d'opposition, connue sous le nom de « Coalition des Marcoussistes ». Le 20 juin, le Président du Ghana, John Agyekum Kufuor, le Président du Nigéria, Olusegun Obasanjo, et le Président du Togo, Gnassingbe Eyadema, ainsi que le Secrétaire exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Mohamed Ibn Chambas, ont rencontré le Président Gbagbo à Abuja, à un mini-sommet de la CEDA au cours duquel ont été examinées des stratégies visant à remettre le processus de paix ivoirien sur la bonne voie. L'accent a été mis sur la nécessité de restaurer l'intégrité du Gouvernement de réconciliation nationale (le Président Gbagbo ayant décidé, le 18 mai, de démettre de leurs fonctions trois ministres de l'opposition, dont le Secrétaire général des Forces nouvelles, Guillaume Soro), et de relancer le dialogue entre le Président et l'opposition.

7. Le 21 juin, dans un discours télévisé, le Président Gbagbo a annoncé qu'à la suite du mini-sommet, il était déterminé à lever tous les obstacles au processus de paix ivoirien. Il a condamné toutes les attaques dirigées contre des citoyens français et des membres du personnel des Nations Unies, qu'il a qualifiés d'« alliés dans le processus de paix ». Tout en réaffirmant son soutien au Premier Ministre, le Président a encouragé le Gouvernement à présenter sans tarder à l'Assemblée nationale, pour adoption, tous les projets de lois prévus par l'Accord de Linas-Marcoussis. Il a conclu en disant que le processus de désarmement, de

démobilisation et de réinsertion, la réunification du pays et les élections d'octobre 2005 étaient les trois éléments les plus importants pour le rétablissement de la paix et le retour à la normalité en Côte d'Ivoire.

8. À ces initiatives nationales et sous-régionales est venue s'ajouter la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest, dont les membres se sont rendus à Abidjan les 23 et 24 juin et ont rappelé aux parties ivoiriennes l'inquiétude que causaient à la communauté internationale l'impasse politique, la paralysie du Gouvernement de réconciliation nationale et les mauvaises conditions de sécurité dans le pays. Les membres de la mission ont aussi exhorté le Président et le Premier Ministre à tenir des consultations avec toutes les parties signataires de l'Accord de Linas-Marcoussis afin que le Gouvernement soit de nouveau au complet et puisse reprendre ses activités, qu'un calendrier d'application de l'Accord puisse être adopté et que toutes les réformes juridiques prévues puissent être adoptées par l'Assemblée générale le 28 juillet au plus tard. Ils ont demandé aux parties ivoiriennes de s'acquiescer des obligations que leur imposait l'Accord en manifestant une réelle volonté politique et en faisant preuve d'esprit de décision, et ont souligné que l'Accord demeurait l'unique garant d'un retour à la normalité en Côte d'Ivoire et que le Conseil de sécurité prendrait les mesures ciblées qui s'imposeraient à l'encontre de ceux qui feraient obstacle à son application.

9. Le 25 juin, à Libreville, le Président du Gabon, Omar Bongo Ondimba, a rencontré le Président Gbagbo pour examiner avec lui les moyens qui permettraient de réamorcer le dialogue entre toutes les forces politiques ivoiriennes et de relancer les activités du Gouvernement de réconciliation nationale, ainsi que d'autres mesures visant à tirer le processus politique de l'impasse, et en particulier à préparer la tenue d'élections présidentielles libres et transparentes en octobre 2005. Début juillet, le Président Bongo a rencontré les représentants des principales forces politiques ivoiriennes, notamment ceux de la Coalition des Marcoussistes; le dirigeant du Rassemblement des Républicains, Alassane Ouattara, les Forces nouvelles et le parti du Président Gbagbo, le Front patriotique ivoirien, ont pris part à cette réunion.

10. Les 29 et 30 juin, le Président Gbagbo a rencontré les représentants de la Coalition des Marcoussistes à Abidjan, en présence du Premier Ministre, pour essayer de relancer le dialogue politique. Des questions comme le retour des trois ministres exclus du Gouvernement de réconciliation nationale et la délégation de pouvoir par le Président au Premier Ministre ont été abordées. Les Forces nouvelles n'ont pas pris part à cette réunion, mais leur porte-parole, Sidiki Konate, a annoncé qu'elles se rangeraient à tout accord conclu par les autres membres de la Coalition.

11. Ces efforts de médiation ont préparé le terrain pour la tenue d'un mini-sommet sur la Côte d'Ivoire qui a eu lieu à mon initiative, le 6 juillet, à Addis-Abeba, en marge du troisième sommet de l'Union africaine, et auquel ont assisté les Présidents du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, du Ghana, du Mali et du Nigéria, ainsi que le Premier Ministre du Togo et le Secrétaire exécutif de la CEDEAO. Les participants ont demandé aux parties ivoiriennes de redoubler d'efforts pour sortir de l'impasse politique, restaurer l'intégrité du Gouvernement de réconciliation nationale de sorte qu'il inspire à nouveau confiance, et poursuivre la dissolution de tous les groupes paramilitaires et milices. Le Président Gbagbo et le Premier Ministre Diarra ont été priés de prendre des mesures pour que le Gouvernement de réconciliation nationale se remette à fonctionner, et le

Gouvernement a été prié de faire avancer immédiatement toutes les réformes juridiques prévues par l'Accord de Linas-Marcoussis. Les parties ivoiriennes ont été exhortées à créer les conditions de sécurité nécessaires pour que l'État puisse se remettre à administrer le pays, qu'une activité économique normale puisse reprendre sur tout le territoire, et que les élections d'octobre 2005 puissent être organisées. Les parties ivoiriennes concernées ont été instamment invitées à participer au processus de désarmement, démobilisation et réinsertion, immédiatement et sans conditions.

12. Il a été décidé qu'une réunion de haut niveau de toutes les forces politiques ivoiriennes, y compris le Président et le Premier Ministre, se tiendrait à Accra le 29 juillet, le but étant de dynamiser le processus de paix. Il a aussi été convenu que les mesures suivantes seraient prises avant la réunion d'Accra pour renforcer la confiance : le Président Gbagbo rencontrerait les dirigeants de toutes les forces politiques ivoiriennes, l'Assemblée nationale adopterait toutes les réformes juridiques prévues par l'Accord de Linas-Marcoussis avant la fin juillet, les commissions mixtes Côte d'Ivoire-Mali et Côte d'Ivoire-Burkina Faso reprendraient leurs activités et les chefs d'État du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et du Mali tiendraient une réunion tripartite pour préparer le sommet d'Accra et en assurer le succès.

13. Les commissions mixtes Côte d'Ivoire-Burkina Faso et Côte d'Ivoire-Mali se sont donc réunies du 15 au 17 juillet à Abidjan et du 23 au 25 juillet à Bamako, respectivement. Le sommet tripartite des chefs d'État du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et du Mali a eu lieu le 27 juillet à Bamako. Le Président Gbagbo a aussi rencontré les dirigeants de certaines forces politiques ivoiriennes. Après de longs débats, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité des amendements à la loi sur l'occupation des terres. Toutefois, elle n'a pu se mettre d'accord sur les amendements à apporter au code de la nationalité, ni sur la composition de la Commission électorale indépendante, avant la clôture de sa session ordinaire, le 28 juin.

Réunion de haut niveau sur la situation en Côte d'Ivoire (Accord d'Accra III)

14. La réunion de haut niveau sur la situation en Côte d'Ivoire s'est tenue à Accra les 29 et 30 juillet 2004 et a réuni 13 chefs d'État africains, dont le Président du Ghana, John Agyekum Kufuor, en sa qualité de Président de la CEDA, et le Président du Nigéria, Olusegun Obasanjo, en sa qualité de Président de l'Union africaine. Ont également assisté à cette réunion, que j'ai coprésidée avec le Président Kufuor, le Premier Ministre de l'Angola, de hauts représentants de trois autres pays africains, le Secrétaire exécutif de la CEDA et le Président de la Commission de l'Union africaine. Le Président Gbagbo et le Premier Ministre Diarra, ainsi que la plupart des dirigeants des 10 mouvements politiques ivoiriens signataires de l'Accord de Linas-Marcoussis, ont également participé.

15. Après deux jours de délibérations intenses, les parties sont parvenues à un consensus sur la manière de régler les questions qui faisaient obstacle au processus de paix et ont signé l'Accord d'Accra III, qui définit les conditions et le calendrier d'une reprise du processus de paix devant aboutir à l'application intégrale de l'Accord de Linas-Marcoussis. En ce qui concerne la question épineuse de la révision de l'article 35 de la Constitution, relatif aux critères d'éligibilité à la présidence de la République, les parties sont convenues que le Président Gbagbo

devrait faire valoir les pouvoirs que lui conférait la Constitution en vue de la mise en œuvre des dispositions de l'Accord de Linas-Marcoussis s'y rapportant, à la fin du mois de septembre 2004 au plus tard. Elles sont également convenues que la session extraordinaire de l'Assemblée nationale, convoquée par le Président Gbagbo le 28 juillet, devrait procéder à l'adoption de toutes les réformes juridiques prévues par l'Accord de Linas-Marcoussis, et ce à la fin août au plus tard.

16. Les parties se sont engagées à entamer le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion au plus tard le 15 octobre, date à laquelle les principales réformes juridiques prévues par l'Accord de Linas-Marcoussis devaient avoir été adoptées et les préparatifs techniques devaient être achevés. Elles sont convenues que le processus concernerait tous les groupes paramilitaires et milices.

17. Les parties sont également convenues que les pouvoirs délégués par le Président au Premier Ministre devaient être clairs. Le Président Gbagbo s'est engagé à publier un décret précisant les domaines couverts par cette délégation de pouvoir, conformément aux dispositions pertinentes de l'Accord de Linas-Marcoussis, et à mettre en œuvre des mesures complémentaires adéquates. Les parties sont convenues qu'il était urgent que le Gouvernement de réconciliation nationale reprenne ses activités pour que l'Accord soit appliqué et que la situation dans le pays redevienne progressivement normale. Elles ont décidé qu'une réunion du Conseil des ministres serait convoquée dans un délai d'une semaine après la signature de l'Accord d'Accra III.

18. Les parties se sont engagées à coopérer pleinement avec la Commission internationale d'enquête mise en place par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme conformément à l'Accord de Linas-Marcoussis et chargée d'enquêter sur les violations des droits de l'homme commises en Côte d'Ivoire depuis le début de la crise, le 19 septembre 2002. Elles sont convenues que la Commission nationale des droits de l'homme, également prévue par l'Accord de Linas-Marcoussis, devait être créée sans délai. Enfin, elles ont décidé de mettre sur pied un groupe de suivi tripartite comprenant les représentants de la CEDEAO, de l'Union africaine et de l'ONUCI en Côte d'Ivoire. Ce groupe devait nous présenter tous les 15 jours, au Président en exercice de la CEDEAO, au Président de la Commission de l'Union africaine et à moi-même, des rapports sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord d'Accra III.

19. Diverses mesures ont été prises en vue de l'application de l'Accord d'Accra III. Le 9 août, le Président Gbagbo a publié deux décrets présidentiels : le premier rétablissait dans leurs fonctions les trois ministres de l'opposition qui avaient été exclus du Gouvernement de réconciliation nationale et le second définissait les pouvoirs que le Président déléguait au Premier Ministre pour que celui-ci puisse faire appliquer les dispositions pertinentes de l'Accord de Linas-Marcoussis. Le même jour, le Conseil des ministres a tenu une séance plénière à laquelle ont assisté les trois ministres rétablis dans leurs fonctions, dont le Secrétaire général des Forces nouvelles. L'ONUCI a facilité les déplacements des ministres des Forces nouvelles de Bouaké à Abidjan. Le Conseil des ministres s'est à nouveau réuni le 12 août. Le 11 août, l'Assemblée nationale a tenu une session extraordinaire à laquelle elle a commencé à examiner des projets de loi prévus par l'Accord de Linas-Marcoussis.

20. Parallèlement, le Groupe de suivi tripartite a entamé ses activités, sous la présidence du Représentant spécial du Secrétaire exécutif de la CEDAO à Abidjan.

J'ai communiqué aux membres du Conseil le premier rapport du Groupe de suivi (voir S/2004/667), qui décrit les mesures prises par les parties pour s'acquitter des obligations que leur impose l'Accord et des engagements qu'elles ont pris en le signant. Le Comité de suivi constitué en application de l'Accord de Linas-Marcoussis et présidé par mon Représentant spécial continue d'observer les progrès du processus de paix dans son ensemble, complétant ainsi les travaux du Groupe de suivi. Au cours de la période considérée, le Comité de suivi a redoublé d'efforts pour relancer le dialogue entre les parties et a continué de jouer un rôle important en engageant toutes les parties ivoiriennes à respecter les engagements qu'elles ont pris dans l'Accord de Linas-Marcoussis.

III. Déploiement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et situation en matière de sécurité

21. Au 20 août, l'effectif de l'ONUCI s'établissait à 5 877 soldats sur un effectif total autorisé de 6 240. Avec le déploiement prévu d'une compagnie pakistanaise du génie d'ici à la fin août, le seul déploiement restant sera celui d'une unité d'aviation, pour laquelle des consultations avec un pays fournissant des contingents sont en cours.

22. Un centre de formation intégré du personnel de mission a été créé au quartier général de la force, à Abidjan, pour la préparation de l'ensemble du personnel militaire. Un centre de situation et un centre d'opérations commun ont également été installés à son quartier général, tandis que la mise en place de liaisons de transmissions avec les deux bases sectorielles, de l'est à Bouaké et de l'ouest à Daloa, est en cours.

23. Le quartier général de la force continue d'opérer à partir de son local provisoire installé à l'hôtel Pergola à Abidjan, en attendant l'achèvement de la remise en état du futur quartier général intégré. Dans le pays, le déploiement des anciens contingents de l'ECOMICI, qui ont changé de nom, et d'un bataillon d'infanterie marocain vers le secteur est est presque achevé. Toutefois, la base du secteur est demeure stationnée à Zambakro, en attendant que ses locaux définitifs à Bouaké soient prêts. Entre-temps, la base du secteur ouest est pleinement opérationnelle à Daloa. Le déploiement vers le secteur ouest s'est achevé avec l'arrivée des deux derniers bataillons d'infanterie et d'une compagnie du génie du Bangladesh. Le déploiement vers le sud s'est également poursuivi, les soldats étant opérationnels à San Pedro et Tabou. Au total, 153 observateurs militaires (sur 200) ont été déployés dans la zone de la mission et ont commencé leurs opérations à Korhogo, Danané, Séguéla, Odienné, Bouna, Man et Ferkessédougou; leur déploiement à Abengourou et Gagnoa est en cours.

24. La force a concentré ses activités sur les patrouilles, y compris aux frontières, et les services de garde; elle a continué à tenir des réunions à intervalles réguliers avec les FANCI, les éléments militaires des Forces nouvelles et les forces de l'opération Licorne, et a maintenu la liaison avec eux. Elle coordonne aussi étroitement son action avec les organisations humanitaires et de développement afin de faciliter l'acheminement de l'assistance.

25. Des progrès importants ont été accomplis dans le déploiement de la composante police civile de l'ONUCI qui comprend maintenant 160 membres sur un

effectif autorisé de 350. À l'extérieur d'Abidjan, des conseillers pour les questions de police sont maintenant déployés à San-Pédro, Yamoussoukro et Man, ainsi que vers les bases sectorielles de Daloa et Bouaké. Les agents de la police civile de l'ONUCI contribuent aussi, au sein de la brigade mixte à Bangolo, qui comprend des gendarmes des forces de sécurité intérieure ivoiriennes et des éléments des Forces nouvelles, à la formation et à l'encadrement et encouragent la coopération entre les deux parties. Dans le secteur ouest, un comité mixte, comprenant du personnel de la Gendarmerie, de la police nationale ivoirienne et de la composante police civile de l'ONUCI a été mis en place afin d'aider à déterminer les priorités en matière de surveillance policière. Des organes analogues sont actuellement constitués dans toutes les gendarmeries et les centres de la police nationale du secteur ouest.

26. La composante police civile de l'ONUCI a mis au point des modules de formation pour des stages relatifs au maintien de l'ordre public, à la surveillance policière de proximité et aux enquêtes applicables aux infractions graves, y compris le blanchiment de capitaux. Des stages de formation spécialement organisés à l'intention des services de la sécurité intérieure ivoiriens sont également organisés dans le domaine des droits de l'homme, en collaboration avec la section des droits de l'homme de la mission. Un stage de « formation des formateurs » sur la protection rapprochée sera par ailleurs organisé au début de septembre 2004 à l'intention de 10 membres de la police nationale ivoirienne et de 10 gendarmes qui suivront la même formation. Les initiatives prises en matière de formation dans le nord sont étroitement coordonnées avec les progrès du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion, afin d'instaurer des conditions de sécurité adéquates pour la protection des civils pendant le désarmement des éléments armés des Forces nouvelles.

Situation en matière de sécurité

27. Le déploiement de l'ONUCI a un impact généralement positif sur la situation en matière de sécurité, laquelle a continué de se stabiliser pendant la période à l'examen. Toutefois, divers incidents violents se sont produits, auxquels ont participé principalement des factions rivales des Forces nouvelles dans le nord, divers groupes de jeunes à Abidjan et des milices dans d'autres secteurs du pays. Ces incidents ont exacerbé les tensions des deux côtés de la zone de confiance. De plus, la présence de mercenaires a été signalée dans les régions nord et sud.

28. Dans le nord, des éléments « non identifiés » lourdement armés, partisans présumés du sergent-chef Ibrahim Coulibaly, ont lancé une attaque contre les éléments militaires des Forces nouvelles stationnées dans le secteur de Korhogo, le 20 juin. L'incident a fait 11 morts et plusieurs blessés parmi la population civile. Les mêmes éléments armés ont ensuite attaqué le convoi du Secrétaire général des Forces nouvelles, Guillaume Soro, qui rentrait à Bouaké, venant de Korhogo; l'attaque n'aurait pas fait de blessés. Le même jour, le chef des éléments militaires des Forces nouvelles a publié un communiqué déclarant que les attaquants avaient reçu l'appui du Président Gbagbo et du Président de la Guinée, Lansana Conté, et que des mesures de sécurité supplémentaires avaient été mises en place pour protéger la population dans les secteurs dont on soupçonnait qu'ils seraient la cible d'attaques ultérieures. Le 21 juin, des affrontements entre les factions rivales de Soro et de Coulibaly à Bouaké ont entraîné une série d'exécutions sommaires, dont celle d'un commandant militaire proche de Coulibaly. Les 25 et 26 juin, des tirs

sporadiques entre les factions rivales des Forces nouvelles ont à nouveau été signalés à Korhogo. Les charniers découverts par la suite à Korhogo ont fait l'objet d'une enquête dirigée par l'ONUCI.

29. À Abidjan, le 23 juin, une centaine de « jeunes patriotes » ont organisé une manifestation hostile devant l'hôtel Tiama, qui s'est déroulée en même temps qu'une réunion de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest en visite et de la Coalition des Marcoussistes. Un véhicule des Nations Unies a été endommagé pendant la manifestation. Le lendemain, un autre groupe de « jeunes patriotes » a pénétré de force dans la chambre de l'Assemblée nationale qui examinait le projet de loi sur la Commission électorale indépendante, afin de protester contre la représentation des Forces nouvelles à la Commission.

30. Actuellement, la situation à Abidjan est calme, quoique tendue. Une forte présence des FANCI et des forces de sécurité ivoiriennes maintient la sécurité générale mais de nombreux groupes paramilitaires et groupes de jeunes continuent d'opérer dans la capitale. De plus, de nombreux postes de contrôle ont été établis, où l'on signale un nombre croissant d'incidents d'extorsion.

31. Après l'incident du 6 juin à Gohitafla, les FANCI ont renforcé leurs positions le long de la limite sud de la zone de confiance, afin de repérer les infiltrations éventuelles d'éléments armés en provenance du nord. Toutefois, les régions de l'ouest, principalement à l'ouest et au nord-ouest de Guiglo, demeurent les plus instables, en raison notamment d'une présence importante de réfugiés libériens et burkinabè. De nombreuses informations ont fait état dans la région du soutien des FANCI aux milices et de leur participation à des activités illégales.

32. Le 25 juin, un soldat des FANCI a ouvert le feu sur une patrouille de l'opération Licorne, près de Yamoussoukro, tuant un soldat de l'opération. On a considéré qu'il s'agissait d'incident isolé et il n'y a pas eu d'échange de feux entre les FANCI et la patrouille de la Licorne. Toutefois, les tensions ont été exacerbées entre les forces militaires locales dans le nord et le sud et les forces neutres, en particulier celles de l'opération Licorne. Les Forces nouvelles et les éléments des FANCI ont continué d'imposer des restrictions à la liberté de circulation des forces neutres.

33. Un fait positif est à signaler : les réunions de la Commission quadripartite entre les FANCI, les éléments militaires des Forces nouvelles, les forces de l'opération Licorne et l'ONUCI ont repris le 16 août, pour examiner la réduction du nombre de postes de contrôle dans l'ensemble du pays, les modalités du retrait des armes lourdes et le cantonnement des soldats, et la préparation du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion.

IV. Contexte régional

34. L'ONUCI continue de collaborer avec d'autres opérations et missions de maintien de la paix en Afrique de l'Ouest afin d'examiner la coopération entre les missions et les problèmes transfrontaliers. On s'efforce actuellement de développer les patrouilles conjointes aux frontières et d'améliorer les lignes de communication, notamment avec la Mission des Nations Unies au Libéria. D'autres questions intersectorielles sont examinées par les missions et constitueront la base des

recommandations au Conseil de sécurité qui figureront dans un rapport qui sera présenté avant la fin de l'année.

V. Programme de désarmement, démobilisation et réinsertion

35. Conformément à l'Accord d'Accra III, le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion doit commencer le 15 octobre. À cette fin, la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion a actualisé sa feuille de route, qui se fonde sur le plan d'opérations conjoint établi précédemment et couvre six domaines principaux : opérations préliminaires; sensibilisation; regroupement des forces; désarmement; démobilisation; et réinsertion. Compte tenu de la présence renforcée des forces de l'ONUCI, le processus de désarmement et de démobilisation devrait maintenant se dérouler en deux phases, commençant dans le nord et avançant vers le sud, et devrait être achevé d'ici le 31 décembre. La Commission nationale a également intensifié ses travaux afin de remettre en état les centres de désarmement. Une réunion tenue le 13 août par les parties nationales concernées et les partenaires internationaux a permis de renforcer la coordination.

36. La reprise, après une interruption de cinq mois, des réunions de la Commission quadripartite constitue également un fait positif en ce qui concerne le désarmement, la démobilisation et la réinsertion. Il est à signaler que les parties ivoiriennes qui ont participé aux réunions n'ont fixé aucune condition préalable pour le lancement du processus. Des tâches importantes restent toutefois à exécuter, notamment l'élaboration de plans visant à démanteler les milices et les groupes paramilitaires et l'obtention de fonds pour la phase de réinsertion du programme. La Banque mondiale, qui devait financer une partie du processus de réinsertion, a suspendu ses versements à la Côte d'Ivoire en raison du non-respect de ses obligations par le pays en matière de dette. Compte tenu de la conclusion de l'Accord d'Accra III, la Banque examine actuellement les moyens de promouvoir le processus de paix. Le Gouvernement, avec l'appui du Japon, de l'Union européenne, du PNUD et d'autres partenaires, devrait couvrir les dépenses afférentes aux phases de désarmement et de démobilisation du programme.

VI. Droits de l'homme

37. Durant la période considérée, la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire est demeurée préoccupante. Des violations graves se sont produites dans le nord, à la suite de combats entre factions au sein des Forces nouvelles. Dans le secteur contrôlé par le Gouvernement, on a signalé des tensions ethniques, en particulier des cas de harcèlement et d'intimidation d'étrangers et de civils provenant des régions du nord, par des groupes paramilitaires et des milices, ainsi que par d'autres groupes de jeunes perturbateurs.

38. Les 20 et 21 juin, des affrontements entre des factions rivales des Forces nouvelles à Bouaké et Korhogo ont aggravé l'insécurité dans le nord. À la suite des attaques, des éléments des Forces nouvelles auraient effectué de nombreuses arrestations et perquisitions dans les habitations. On a également signalé des cas d'exécution sommaire, ainsi que plusieurs cas de torture, de traitement inhumain et dégradant, de persécution et de disparition forcée. Une mission d'enquête de

l'ONUSI, qui a été envoyée dans le secteur, a confirmé l'existence de trois charniers contenant au moins 99 corps de personnes tuées par balle ou par suffocation. Le rapport de l'ONUSI a été soumis au Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et à la Commission internationale d'enquête, pour examen, avant sa publication. Un certain nombre de personnes sont toujours détenues par les Forces nouvelles en conjonction avec ces incidents. L'ONUSI est en contact avec ces dernières concernant les conditions de leur détention et s'efforce d'obtenir leur libération.

39. Le 22 juin, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a établi la Commission internationale d'enquête, conformément à l'Accord de Linas-Marcoussis, qui sera chargée d'enquêter sur toutes les violations graves des droits de l'homme et du droit humanitaire perpétrées en Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002. La Commission est arrivée dans le pays le 15 juillet 2004 et s'est depuis lors entretenue avec diverses autorités ivoiriennes, dont le Président et les dirigeants de l'opposition. Elle a entrepris des enquêtes dans tout le pays et envisage également de se rendre au Burkina Faso, au Mali et au Libéria. L'ONUSI, en collaboration avec le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies, fournit un soutien administratif et logistique à la Commission.

40. Une augmentation des incidents violents, associée à l'impunité, a également été signalée dans les zones contrôlées par le Gouvernement. Aucune enquête judiciaire n'a été ouverte afin d'identifier et de traduire en justice les auteurs des attaques violentes lancées début juin contre l'ambassade de France, l'ONU et d'autres personnels internationaux à Abidjan puis, plus tard, contre les membres de l'Assemblée nationale lors d'un débat sur le projet de loi concernant la Commission électorale indépendante.

41. Dans l'ouest du pays, la situation des droits de l'homme est dominée par les conflits intercommunautaires. La question de la propriété foncière était au centre des tensions qui ont abouti à l'exclusion des migrants étrangers et des groupes ethniques du nord. À Guiglo et Duékoué, un groupe armé non identifié prend pour cible les communautés étrangères depuis juin, ce qui a entraîné la mort d'au moins sept civils et le déplacement de milliers de travailleurs agricoles d'origine burkinabè dont plus de 6 000 ont fui vers le camp pour les personnes déplacées établi à Guiglo. À N'Gattadolikro, les FANCI ont empêché plus de 1 000 personnes, provenant principalement du Mali, de Guinée et du Burkina Faso, de pénétrer dans les zones contrôlées par le Gouvernement. Dans la nuit du 24 au 25 juillet 2004, des éléments des FANCI d'Abidjan ont empêché 126 Burkinabè, dont 26 femmes et 42 enfants, de regagner leur plantation à Gadouan. De plus, 110 familles des groupes ethniques du nord, représentant 1 440 personnes, attendent toujours à Daloa de regagner leurs terres. Afin de remédier à cette situation, le Ministre de la réconciliation nationale a créé des comités communautaires sur la réconciliation et la paix qui sont chargés de prévenir et de régler les conflits en informant la population au sujet de la réconciliation et de la paix.

VII. Préparation des élections d'octobre 2005

42. Pendant la période considérée, les progrès réalisés dans la préparation des élections ont été limités. Le processus d'identification, qui doit servir de base pour l'établissement des listes électorales, a été entravé par divers problèmes, en

particulier les contraintes financières auxquelles sont confrontés la Commission nationale de supervision de l'identification et l'Office national d'identification. Des mesures devront être prises pour renforcer la capacité de ces institutions, afin de mener à bien le processus d'identification dans les délais requis.

43. Comme indiqué plus haut, une session extraordinaire de l'Assemblée nationale a été convoquée pour examiner les lois prévues au titre de l'Accord de Linas-Marcoussis, concernant notamment la Commission électorale indépendante et le code de la nationalité, qui, aux termes de l'Accord d'Accra III doivent être adoptées d'ici le 31 août. De plus, les questions relatives à la révision de l'article 35 de la Constitution concernant les critères d'éligibilité à la présidence doivent être réglées d'ici au 30 septembre. Si ces textes ne sont pas adoptés dans les délais prévus, cela aura certainement des conséquences négatives sur le calendrier opérationnel concernant l'organisation des élections. Le Secrétariat envisage d'envoyer une mission électorale en Côte d'Ivoire dans les prochaines semaines, afin d'actualiser une évaluation antérieure du processus électoral et de formuler des recommandations concernant l'assistance que l'ONU peut fournir pour la préparation et la conduite d'élections libres et régulières.

VIII. Information

44. La station de radio de l'Opération, ONUCI FM, a commencé à émettre des programmes réguliers le 13 août 2004. L'inauguration de la station a été rendue possible par un accord que mon Représentant spécial et le Président du Conseil d'administration de la radiodiffusion télévision ivoirienne ont signé le 5 août lors d'une cérémonie présidée par le Premier Ministre. ONUCI FM couvre actuellement la zone du grand Abidjan. Dans les semaines à venir, l'ONUCI compte étendre la portée des émissions, par un système de relais, à l'ensemble de la partie sud du pays ainsi que Bouaké, Korhogo, Man et d'autres zones du nord et de l'ouest contrôlées par les Forces nouvelles.

45. Conformément au mandat de l'Opération, ONUCI FM sera la voix de la paix et de la réconciliation nationale en Côte d'Ivoire et apportera à ses auditeurs une information impartiale et non partisane, les médias locaux ayant souvent plutôt encouragé les tensions interethniques. Outre des bulletins d'information périodiques, ONUCI FM diffusera des programmes culturels, politiques et économiques ainsi que des variétés et des programmes sportifs, en français et jusqu'en sept langues locales, 24 heures par jour tous les jours de la semaine. Parallèlement, la composante information de l'ONUCI poursuivra ses autres activités de promotion du processus de paix, notamment celles qui ont trait aux relations avec les médias, à la mobilisation du public, aux publications et à la surveillance des médias.

IX. Situation humanitaire

46. Le conflit en Côte d'Ivoire a entraîné une détérioration grave du tissu socioéconomique du pays et d'importants déplacements de populations. L'on estime à 800 000 environ le nombre des personnes déplacées à l'intérieur du pays, dont près de 500 000 en attente de réinstallation. Le nombre des personnes qui ont fui le pays atteint les 400 000.

47. La communauté des organisations humanitaires continue de jouer un rôle essentiel aussi bien pour appeler l'attention sur les besoins humanitaires en Côte d'Ivoire que pour y répondre. Une série de missions d'évaluation pluri-institutions et pluridonateurs, conduites par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, ont permis de se faire une idée plus précise de la situation humanitaire qui prévaut dans le nord du pays et de mettre en lumière un certain nombre de problèmes humanitaires qui se posent dans tous les secteurs principaux. Par suite de l'effondrement de l'infrastructure des services de base, des besoins urgents non satisfaits ont été signalés dans les domaines de la santé, de l'eau et de l'assainissement, de l'éducation et de la protection. Les cas de pénurie de produits alimentaires ou de malnutrition demeurent à l'heure actuelle peu nombreux en Côte d'Ivoire mais le Programme alimentaire mondial (PAM) signale que la situation en matière de sécurité alimentaire demeure précaire et pourrait se détériorer, en particulier dans les zones de l'ouest et du centre est qui accueillent des populations déplacées. Dans les zones où les vivres sont produits en quantité suffisante pour nourrir la population, c'est le climat général d'insécurité qui complique la commercialisation des récoltes, privant ainsi de revenus des populations qui en ont grand besoin.

48. Dans les zones contrôlées par les Forces nouvelles, les structures sur lesquelles reposait le système de soins de santé se sont effondrées lorsque plus de 80 % des travailleurs du secteur ont quitté la région. Une campagne de vaccination dans la zone de Danane a permis de faire en sorte que la situation sanitaire d'ensemble dans l'ouest du pays s'améliore progressivement, par suite de la diminution du nombre des cas de rougeole. Par ailleurs, la branche belge de Médecins sans frontières a signalé une légère diminution du nombre des enfants traités pour malnutrition à l'hôpital de Man. Cette diminution s'explique peut-être en partie par la reprise des programmes de nutrition du PAM. Nonobstant quelques résultats positifs sur le terrain, l'action menée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et d'autres organisations humanitaires est entravée dans le nord par l'absence d'un personnel médical dont l'action est essentielle à la mise en œuvre des grands programmes de soins de santé.

49. La troisième série de journées nationales de vaccination contre la poliomyélite organisée par l'OMS s'est déroulée du 10 au 13 juillet et devait toucher 4,5 millions d'enfants âgés de moins de 5 ans sur l'ensemble du territoire. Elle a été organisée pour palier les insuffisances des campagnes précédentes et sera complétée par deux autres séries de journées de vaccination prévues pour octobre et novembre 2004.

50. Dans les zones contrôlées par les Forces nouvelles, la situation dans le domaine de l'éducation reste problématique. On estime à plus d'un million le nombre des élèves dont la scolarité a été interrompue. Ces derniers mois, le Gouvernement a organisé les examens de fin d'année dans de nombreuses parties de l'ouest et du nord et fourni une aide financière aux étudiants déplacés, mais de nombreux autres étudiants continuent d'avoir besoin d'une assistance. Dans ces zones, les communautés s'organisent pour mettre en place des cours assurés par des bénévoles. Toutefois, bien que les enseignants bénévoles soient nombreux, l'envoi d'enseignants qualifiés et la réouverture des écoles demeurent la priorité.

51. Près de 70 000 réfugiés libériens continuent de vivre en Côte d'Ivoire, où ils doivent parfois faire face à l'hostilité de groupes extrémistes locaux et de quelques politiciens. Plus de 7 000 d'entre eux ont été autorisés à se réinstaller aux États-Unis

d'Amérique et en Norvège au cours de l'année écoulée, dans le cadre d'un programme géré par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Étant donné que la situation générale et la sécurité s'améliorent au Libéria, le HCR compte lancer le 1^{er} octobre une opération de rapatriement volontaire de réfugiés libériens de Côte d'Ivoire, mais également de Guinée et de la Sierra Leone.

52. Le financement des opérations humanitaires demeure limité. Au début du mois d'août, 15,8 % seulement des 61 millions de dollars demandés par l'intermédiaire de l'appel global révisé avaient été reçus. Cela étant, quelque 20 millions de dollars hors appel global ont été affectés aux activités humanitaires, essentiellement dans le secteur de la santé. L'état actuel de « ni guerre ni paix » peut certes expliquer les hésitations des donateurs mais il n'en demeure pas moins d'une importance primordiale que les activités humanitaires soient mieux financées afin qu'une aide humanitaire multisectorielle puisse être apportée aux couches les plus vulnérables de la population.

X. Situation économique

53. Les répercussions économiques de la crise actuelle sont dramatiques. Tous les indicateurs économiques révèlent une profonde récession : les commerces ferment leurs portes et la réinstallation des entreprises dans d'autres parties de la sous-région s'est accélérée depuis trois mois en raison du caractère imprévisible de la situation politique; le chômage augmente, les prix des produits alimentaires et des services publics de distribution aussi; et les échanges entre le nord et le sud du pays sont freinés par les barrages et par les aléas de la situation politique.

54. La situation sociale est inquiétante. On estime à 44 % la part de la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté, contre 38 % avant la crise de septembre 2002. Le conflit a créé un risque réel d'augmentation de la prévalence du VIH/sida qui, à 9,7 %, était déjà la plus élevée de l'Afrique de l'Ouest. Par suite de la détérioration des indicateurs économiques et sociaux, le *Rapport sur le développement humain 2004* classe la Côte d'Ivoire à la 163^e place sur 167 en ce qui concerne l'indice de développement humain.

55. Le déclin de l'activité économique imputable à la crise ivoirienne a eu de profondes répercussions sur l'économie de la sous-région, en particulier celle de pays enclavés tels que le Burkina Faso et le Mali. Le port d'Abidjan était le point de passage obligé vers les marchés extérieurs pour ces deux pays, qui sont en outre depuis toujours les principaux fournisseurs en main-d'œuvre des plantations de cacao et de café, épine dorsale de l'économie ivoirienne. Les économies de ces deux pays ont beaucoup pâti de l'interruption des liaisons ferroviaires entre le port d'Abidjan et leurs frontières, notamment parce qu'elle les a obligés à dérouter leurs exportations vers les ports de Tema (Ghana) et Nouakchott. Le Gouvernement malien a chiffré à 15 millions de dollars par mois le montant des pertes du Mali imputables à la crise ivoirienne.

XI. Appui à la Mission

56. Le 29 juin, l'ONUCI a conclu avec le Gouvernement un accord sur le statut des forces. Un appui logistique est fourni pour le déploiement des contingents dans

la zone de la Mission puis dans les différents secteurs. Les contingents du Bangladesh, de la France, du Maroc et du Pakistan se trouvent dans la zone de la Mission dans le cadre d'accords de « location avec services » et sont totalement autonomes pour ce qui est de leurs besoins logistiques, à l'exception des rations et des vivres, que l'ONU fournira. Dans l'intervalle, il a été mis fin aux arrangements contractuels et d'appui logistique conclus avec Pacific Architects and Engineers pour les anciens contingents de l'ECOMICI et l'ONU est en train d'établir des mémorandums d'accord avec la France et la Belgique pour assurer la continuité de l'appui à ces contingents.

57. L'ONUCI a négocié avec le Gouvernement ivoirien l'achat d'un immeuble qui doit servir de quartier général intégré de l'Opération. On procède actuellement au réaménagement de ce bâtiment pour l'adapter aux besoins de l'Opération.

XII. Aspects financiers

58. L'Assemblée générale, par sa résolution 58/310 du 18 juin 2004, a ouvert au titre de l'ONUCI un crédit de 297 millions de dollars, soit 96,4 millions de dollars pour la mise en place de l'Opération sur la période du 4 avril au 30 juin 2004 et 200,6 millions de dollars pour le fonctionnement de l'Opération durant la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2004. L'Assemblée a approuvé cette ouverture de crédit en attendant d'examiner, à sa cinquante-neuvième session, le budget de l'Opération pour l'exercice 2004/05.

59. Des lettres de mise en recouvrement ayant été envoyées en juillet 2004, les contributions versées au compte spécial de l'ONUCI se montaient au 31 juillet 2004 à 400 000 dollars. En attendant, les besoins financiers de l'Opération sont couverts par prélèvement sur le Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix.

XIII. Observations

60. L'Accord d'Accra III, qui a été signé par toutes les parties ivoiriennes, et fixe le cadre et la chronologie de mise en œuvre des principales dispositions de l'Accord de Linas-Marcoussis, trace clairement la voie à suivre pour faire avancer le processus de paix en Côte d'Ivoire. Je me félicite que les parties ivoiriennes aient retrouvé le sens de l'État et la volonté de coopérer et de faire des compromis qui ont fait que le consensus politique nécessaire a pu se réaliser lors de la réunion d'Accra. Cette réunion a constitué également un signe supplémentaire de la volonté résolue de la communauté internationale et, en particulier, des chefs d'État africains de faire en sorte que la Côte d'Ivoire retrouve la paix et la stabilité et d'aider les parties ivoiriennes qui s'emploient à y parvenir.

61. Des progrès encourageants ont été réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord d'Accra, notamment le fait que le Gouvernement de réconciliation nationale ait retrouvé son intégrité et repris ses activités. L'Assemblée nationale a également commencé à examiner les principaux projets de loi envisagés dans l'Accord de Linas-Marcoussis. Cela dit, il reste encore beaucoup à faire, en peu de temps, et je demande donc instamment à toutes les parties ivoiriennes de prendre toutes les mesures voulues pour faire en sorte que les délais essentiels prévus pour l'adoption des réformes juridiques et la révision de l'article 35 de la Constitution relatif aux

critères d'éligibilité à la présidence soient respectés au plus près. Ces mesures, ainsi que le démarrage du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion à la date prévue du 15 octobre et les progrès dans le rétablissement de l'autorité de l'État sur tout le territoire, constituent des éléments essentiels pour un retour à la normale en Côte d'Ivoire et la tenue d'élections libres et honnêtes en octobre 2005.

62. À ce stade critique, je voudrais rappeler aux parties ivoiriennes qu'elles sont personnellement tenues de faire en sorte que les engagements contractés à Accra se traduisent sur le terrain par des mesures concrètes propres à accélérer au plus tôt le processus de paix. Il est tout aussi important que la communauté internationale ne fléchisse pas dans sa volonté de régler la crise ivoirienne, une volonté dont témoigne la mission du Conseil de sécurité qui s'est rendue en Afrique de l'Ouest en juin 2004 ainsi que la récente réunion de haut niveau d'Accra III. Je demande aux membres du Conseil et aux autres parties concernées à continuer d'exhorter les parties ivoiriennes à faire en sorte que le calendrier de mise en œuvre de l'Accord d'Accra III soit respecté au plus près. Les rapports bihebdomadaires du Groupe de suivi constituent pour la communauté internationale un outil très utile pour suivre l'évolution de la situation. Parallèlement, il faut accorder l'attention voulue aux mesures qui pourraient contribuer à empêcher que le processus de paix ne dérape. Je rappelle aux parties ivoiriennes, comme l'a fait la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest lorsqu'elle s'est rendue à Abidjan, que le Conseil a l'intention d'examiner les mesures appropriées et ciblées qu'il serait possible de prendre à l'encontre des personnes qui entravent la mise en œuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis.

63. Certes, quelques évolutions politiques positives peuvent être décelées depuis peu, mais la situation des droits de l'homme demeure profondément préoccupante dans tout le pays. Il est essentiel que les membres du Conseil continuent d'exhorter toutes les parties ivoiriennes à coopérer avec la Commission internationale d'enquête, qui est arrivée en Côte d'Ivoire le 15 juillet et a entrepris des investigations sur diverses violations des droits de l'homme et du droit humanitaire commises depuis le début du conflit le 19 septembre 2002. La situation des droits de l'homme dans le pays ne peut connaître une amélioration notable que si l'on veille à ce que les auteurs de ces atrocités soient traduits en justice et qu'il soit effectivement mis fin au sentiment d'impunité qui prévaut actuellement.

64. Je suis toujours gravement préoccupé par les attaques lancées ces derniers mois contre le personnel et les biens des Nations Unies et les agents d'autres organisations internationales. Il faut rappeler que ces attaques sont inadmissibles, surtout si l'on considère que l'ONUCI a été créée à la demande expresse du Gouvernement ivoirien et de la CEDEAO. Comme il est dit dans le rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest (S/2004/525 du 2 juillet 2004), le Gouvernement devrait prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme à tous les actes d'hostilité ou de provocation contre l'ONUCI et tous les représentants des Nations Unies, notamment en démobilisant toutes les milices. Des garanties analogues devraient être données à tous les éléments étrangers présents dans le pays, y compris la force Licorne.

65. En conclusion, l'ONU, la CEDEAO, l'Union africaine et la communauté internationale sont prêtes à soutenir les efforts des parties ivoiriennes visant à mettre fin à la crise en Côte d'Ivoire. La communauté internationale compte toutefois que le Président Gbagbo et l'ensemble des dirigeants ivoiriens, auxquels il incombe au

premier chef d'assurer le retour à la normale, feront en sorte que des progrès sur le fond soient réalisés dans l'application intégrale et inconditionnelle de l'Accord de Linas-Marcoussis, sans plus tarder. Une telle action concertée revêt une importance capitale pour le rétablissement d'une paix durable en Côte d'Ivoire, et l'amélioration de la sécurité et de la stabilité dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.

66. Enfin, je voudrais exprimer mes remerciements à mon Représentant spécial, Albert Tévoédjrè, au personnel civil et militaire de l'ONUCI et des autres organismes des Nations Unies, ainsi qu'aux organisations humanitaires, aux organismes de développement, aux organisations régionales, notamment l'Union africaine et la CEDEAO, et aux nombreux donateurs bilatéraux pour les efforts qu'ils déploient sans relâche au service du processus de paix en Côte d'Ivoire.



Map No. 4220 Rev.1 UNITED NATIONS
August 2004

Department of Peacekeeping Operations
Cartographic Section